



L'EXPÉRIENCE DE GROSSESSE DANS UNE PERSPECTIVE FAMILIALE

Les femmes qui reçoivent hâtivement et régulièrement des soins prénataux obtiennent généralement de meilleurs résultats de santé.

Toutes les femmes au Canada n'ont pas un accès égal aux soins prénataux. Certaines d'entre elles – y compris de nombreuses Autochtones et leur famille, ainsi que nombre de femmes et leur famille vivant dans des zones rurales ou éloignées – peuvent ne pas toujours avoir accès à un professionnel de la santé (PS) formé en soins prénataux.

Les PS sont conscients que la grossesse est un état de santé et un processus physiologique normal – ainsi qu'un événement important dans la vie d'une femme et de sa famille. Tous les soins doivent être fondés sur les besoins uniques de la femme et de sa famille.

Principales recommandations des soins dans une perspective familiale :

- Accueillir favorablement les personnes de soutien de la femme enceinte et les prendre en compte dans tous les points de services;
- Discuter en utilisant un langage fondé sur le respect, l'inclusion et l'acceptation;
- La prise de décisions partagée est fondée sur le principe voulant que l'autodétermination de la femme soit une composante essentielle des soins, et il s'agit d'un processus qui requiert une collaboration entre la famille et son PS. Prendre le temps de déterminer les besoins personnels, psychosociaux, éducatifs, physiques, spirituels et culturels uniques de la femme et de sa famille;
- Avoir conscience de l'influence de la culture sur les besoins uniques, les espoirs et les attentes des femmes durant leur grossesse. Chaque famille est unique. Elle adapte ses traditions culturelles et pratiques à ses propres expériences et besoins, et elle interprète la culture des soins de santé dans ce contexte. Les PS voudront en être informés et évaluer chaque situation au cas par cas;
- Tous les efforts doivent être déployés pour que la continuité des soins soit effectuée par le même PS ou la même équipe soignante. Lors de chaque visite prénatale, il convient que les PS demandent aux femmes de faire part de leurs questions, d'inquiétudes et de besoins courants, et de consigner cette information. De cette façon, ils pourront contribuer à assurer des soins continus lorsque d'autres PS seront appelés à intervenir durant la période prénatale, lors de l'accouchement ou après la naissance du nouveau-né;
- Le lieu où sont offerts les soins prénataux ainsi que leur organisation peuvent être des facteurs critiques qui déterminent si une femme opte ou non pour de tels soins, ou si elle y a accès. L'emplacement et l'organisation des services doivent donc être planifiés de façon à éviter le plus possible que ces facteurs constituent des obstacles aux soins.

Pour les références, voir le **chapitre 3** : « Soins pendant la grossesse », dans : Agence de la santé publique du Canada : *Les soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale : lignes directrices nationales*. Ottawa (Ontario) : ASPC; 2019.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du document intitulé **Les soins à la mère et au nouveau-né dans une perspective familiale : lignes directrices nationales**, ou pour télécharger ce document, lancez une recherche « soins à la mère et au nouveau-né » sur le site **CANADA.CA**.

